Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/11/2023 à 12h07
Référence de l'AR : 008-240800920-20231116-DC2023_103-DE

argonne ardennaise
Communauté de Communes

2023/328

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2023-103

Date de la convocation : 08/11/2023
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 68
Conseillers représentés : 14

Le seize novembre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 019 LABBE José , 021 LAURENTCHAUVET Pierre , 023 GENTY Jean Charles , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 030 DEFORGES Pierre , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 047 SOMME Antoine , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 053 LORIN Dominique , 054 VALET Bruno , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 VERSTUFT Ghislain , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoit , 118 LEBON Christophe , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 011 PERTUS Xavier (à 009 HERBAY Christelle) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 022 DESTENAY Roland (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel) , 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 033 VAIRY Lionel (à 093 BOUILLON Daniel) , 040 MATHIAS Frédéric (à 036 PIERSON Florent) , 110 DION Valentine (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 111 DUGARD Yann (à 105 CARPENTIER Dominique) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 094 MINET Maxime) , 117 LAMPSON Nadège (à 118 LEBON Christophe) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 121 RENOLLET Hubert (à 122 MAROTEAUX Nathalie) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION DES CHARGES DE PERSONNEL

Vu la délibération n°2023-29 en date du 12/04/2023 adoptant le budget principal 2023 ;

Considérant l'augmentation de la valeur du point qui a eu lieu en cours d'année, les remplacements d'agents en arrêt maladie et les requalifications des arrêts maladies ordinaires en congé longue maladie ou en congé longue durée.

Entendu l'exposé du Président,

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 30 NOV. 2023
et de sa publication ou notification le 30 NOV. 2023

argonne ardennaise
Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 68 voix POUR, 2 voix CONTRE (030 DEFORGES Pierre , 092 MOUTON Francis), 8 ABSTENTIONS (015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 047 SOMME Antoine , 054 VALET Bruno , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 079 BERTHELEMY Mathieu , 081 ROBIN Dominique , 121 RENOLLET Hubert (Nathalie 122 MAROTEAUX) , 122 MAROTEAUX Nathalie Et 2 personnes NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (087 SALEZ René , 102 BAUDART Martine) :

- D'APPROUVER la décision modificative de la régularisation des charges de personnel sur le budget principal comme suit :

Dépenses de fonctionnement :
Chapitre 67, article 678, Autres charges exceptionnelles : - 80 000 €
Chapitre 012, article 64111, Rémunération principale : + 60 000 €
Chapitre 012, article 64131, Rémunération : + 20 000 €

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET

Le Président,

Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 30 NOV. 2023
et de sa publication ou notification le 30 NOV. 2023